

# NOTE DE PRÉSENTATION

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2020



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

### RAPPEL DU CONTEXTE

La loi de finances rectificative est consécutive à la crise sanitaire mondiale engendrée par la pandémie de la Covid-19 et ses effets sur l'économie nationale. Les conséquences de l'environnement international (contraction de la demande de nos principaux produits d'exportation, en particulier le pétrole, le manganèse, le bois) sur le cadre macroéconomique se sont notamment traduites par la mise à l'arrêt de certains secteurs d'activités, le confinement des populations ainsi que la fermeture des frontières. En termes d'incidence, on note en particulier la baisse de près de 597,3 milliards Fcfa de nos recettes budgétaires.

Les allocations budgétaires de la Loi de Finances Rectificative 2020 ont été guidées, en priorité, par la couverture des charges relatives :

- à la Covid-19 ;
- au fonctionnement optimal des services dits essentiels à la vie de la nation ;
- au respect des engagements financiers de l'Etat ;
- aux dépenses sociales (Santé, Education, prestations sociales et allocations d'études, etc.) ;
- à l'optimisation des dépenses d'investissement ;
- à la régularisation des situations administratives, notamment les rappels de solde des personnels admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

### LES BUDGETS À LA HAUSSE

Les domaines d'action ci-après ont vu leur budget augmenté :

#### Santé

Les financements supplémentaires dans le domaine de la santé visent à lutter efficacement contre la Covid-19, à payer la prime Covid annoncée par le Président de la République, Chef de l'Etat mais aussi à intensifier la mise en œuvre de la réforme du système sanitaire national.

Les principales actions seront donc orientées vers l'optimisation des capacités opérationnelles du laboratoire baptisé «Laboratoire Pr GAHOUMA», avec une capacité de 10.000 tests Covid-19 par jour, la création de centres de tests sur l'ensemble du territoire afin d'assurer un dépistage massif, la mise à disposition des équipements de protection pour les personnels de santé, l'approvisionnement des structures sanitaires en médicaments ainsi que le renforcement des unités de soins intensifs ;

#### Prévoyance sociale.

Dans le domaine de la prévoyance sociale où les acquis sont pérennisés avec notamment l'assurance maladie universelle pour protéger les couches les plus vulnérables, la prise en charge des mères célibataires, les personnes âgées, les veuves et les orphelins.



### **L'Economie forestière.**

L'Economie forestière pour laquelle les ressources supplémentaires sont liées au renforcement des capacités opérationnelles des écogardes et à la prise en compte de deux nouveaux dons pour le financement de la conservation de la biodiversité.



## **LES BUDGETS À LA BAISSÉ**

Le projet de loi de finances fait effectivement ressortir une contraction des dépenses induite par la raréfaction des ressources. Cette baisse, qui a impacté tous les secteurs y compris ceux dits essentiels, concerne aussi bien les dépenses de fonctionnement que les dépenses d'investissement. Elle s'inscrit dans le cadre du dialogue permanent avec la communauté financière internationale qui nous accompagne vers une plus grande efficacité de la dépense publique. Dans ce sens, l'inscription d'un projet de développement dans la loi de finances est assujettie à l'existence préalable d'études.

En particulier concernant l'investissement, ces baisses impactent :

### **Les financements extérieurs.**

Il s'agit du reprofilage de certains projets dans les secteurs de l'Eau et l'électricité, des infrastructures et de l'agriculture ;

### **Les financements sur ressources propres.**

La révision à la baisse tient compte de nos capacités d'absorption au cours de l'année budgétaire au regard de l'observé conjoncturel, mais également de la maturité des projets soumis au financement par le budget de l'Etat. Les principaux secteurs impactés sont l'enseignement supérieur, les infrastructures, l'agriculture, la défense et la sécurité.



## **RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**

La forte contraction des ressources a entraîné un besoin de financement. Pour y faire face, deux axes ont été privilégiés.

Le premier volet concerne une plus grande mobilisation de recettes budgétaires supplémentaires à travers l'optimisation du recouvrement par e-tax et Sydonia word d'une part, et l'introduction de nouvelles dispositions fiscales, d'autre part. Ces dernières ont notamment trait à la fiscalité forestière ou encore à l'élargissement de l'assiette de TVA.

Le second aspect renvoie à une réallocation des ressources disponibles conjuguée à une plus grande maîtrise de charges.

En dépit de ces importants efforts, le Gabon va bénéficier du soutien financier de la communauté internationale pour combler le gap de financement résiduel.

Par ailleurs, il importe de relever la volonté du Gouvernement de poursuivre l'assainissement des finances publiques à travers (i) la maîtrise de la masse salariale par l'intermédiaire du nettoyage du fichier Solde ; l'exploitation des résultats du recensement biométrique ainsi que l'amélioration du système de gestion des ressources humaines ; (ii) la maîtrise des dépenses de fonctionnement par la rationalisation des baux administratifs ; une meilleure gestion des consommations publiques (eau, électricité et téléphone) ainsi que des charges relatives aux frais de déplacement des agents publics ; (iii) l'optimisation des dépenses de transferts en faveur des collectivités locales et la poursuite de la réforme relative aux subventions.

